

*des Princes &c. Juillet 1738. 39*

*en résulte, rien ne pourra être d'une plus grande efficacité, sinon que lorsqu'il plaira à S. M. Cath. de donner les ordres requis, suivant son équité si renommée, à ce qu'aux Sujets de la Grande Bretagne, aussi bien qu'à ceux de la République, à l'égard des choses passées, on fasse restitution, ou qu'on les dédommage des Vaisseaux & des Effets, qui leur ont été enlevés injustement par les Espagnols aux Indes Occidentales, & quant à l'avenir, qu'on ne les trouble plus dans leur Navigation & Commerce libre & licite, & qu'on ne veuille point établir à leur égard des Principes & des Fondemens qui ne peuvent se combiner avec les Traitez & avec le Droit des Gens. A quoi L. H. P. prient Mr. l'Ambassadeur de vouloir contribuer par ses bons offices. Et sera l'Extrait de la présente Résolution remis à Mr. le Marquis de St. Gilles par l'Agent van Byemont.*

Nous aurions cru être redevable de ces pièces au Public, si nous ne les lui avions présentées, considéré le période auquel les choses ont touché par rapport aux déprédations.

IV. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France est de retour à La Haye depuis le 2. Juin. Le Comte d'Uhlfeld y réside à présent avec un caractère pareil, ayant reçu de Vienne les Lettres qui le créent Ambassadeur de Sa Majesté Impériale. Il les présenta le 3. à Monsieur d'Ailva, Président de semaine à l'Assemblée des Etats Généraux pour la Province de Frise, qui, après le rapport fait, fut député chez Son Excellence pour la complimenter à ce sujet. Ces deux Ambassadeurs ont remis depuis à L. H. P. une nouvelle Déclaration concernant les affaires de la Succession des Duchés de *Guillars & de Bergue*, qu'il semble qu'on veut remettre sur le tapis.